

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE MAYO, TENUE À MAYO, LE 2 DÉCEMBRE 2019, À 19 H 30, SOUS LA PRÉSIDENTE DU MAIRE M. ROBERT BERTRAND.

Sont présents :

Robert Bertrand, Maire
Ian de Cotret-Brazeau, conseiller, siège #1
Renée Giroux, conseillère, siège #2
Alain Dupuis, conseiller, siège #3
Erin Kane, conseillère, siège #4
Guy Roussel, conseiller, siège #5
Pierre Robineau, conseiller, siège #6
Secrétaire d'assemblée : Mylène Groulx

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE
2. PÉRIODE DE QUESTIONS
3. ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 NOVEMBRE 2019
5. TRÉSORERIE - APPROBATION DES COMPTES
6. RAPPORTS
 - 6.1 Rapport de l'inspecteur
 - 6.2 Rapport du directeur du service de sécurité incendie
 - 6.3 Dépôt du suivi budgétaire (activités de fonctionnement)
 - 6.4 Différents comités des élus
7. CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR 2020
8. CHOIX DU SOUS-TRAITANT POUR L'ABAT-POUSSIÈRE
9. FACTURES REÇUES
10. TECQ 2019-2023
11. NOMINATION DU CAPITAINE ET D'UN LIEUTENANT
12. CHANGEMENT DE NOM DU TITULAIRE DE LA CARTE DE CRÉDIT VISA DESJARDINS
13. ADHÉSION À L'ASSURANCE GREAT-WEST
14. CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LA PROMOTION TOURISTIQUE DU TERRITOIRE – PETITE NATION
15. APPUI FINANCIÈRE – RÉSIDENCE LE MONARQUE
16. DEMANDE DE CRÉATION D'UN NOUVEAU FONDS POUR FINANCER LA RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL
17. PÉRIODE DE QUESTIONS
18. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

3. ORDRE DU JOUR

2019-12-131

IL EST PROPOSÉ par Renée Giroux , **APPUYÉ** par Erin Kane et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 NOVEMBRE 2019

2019-12-132

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2019;

ATTENDU QUE les membres renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Ian de Cotret-Brazeau, **APPUYÉ** par Alain Dupuis et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2019.

Adoptée à l'unanimité

5. TRÉSORERIE - APPROBATION DES COMPTES

2019-12-133

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu de la délégation d'autoriser des dépenses à la directrice générale et secrétaire-trésorière et au directeur du service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer;

IL EST PROPOSÉ par Guy Roussel, **APPUYÉ** par Erin Kane et résolu d'approuver les listes des comptes et d'autoriser leur paiement.

Chèques numéros 11538 à 11566 :	69 413.37 \$
Paielements en ligne :	9 792.54 \$
Paies :	15 322.16 \$
Grand total :	94 528.07 \$

Adoptée à l'unanimité

6. RAPPORTS

6.1 Rapport de l'inspecteur

Numéro	Adresse	Nature	zonage
2019-1101	201, Rivière-Blanche	Travaux riverains	14-V
2019-1102	4576, Route 315	Bâtiment accessoire	5-V
2019-1103	149, Walker	Mur de soutènement	5-V
2019-1104	5326, Route 315	Rénovations	5-V
2019-1105	710, Burke	Lotissement	8-AD

6.2 Rapport du directeur du service de sécurité incendie

Nombre d'intervention	Lieu	Type d'intervention
F-19-11-025	Mulgrave	3 interventions ch. Inlet / coin ch. Inlet et St.Sixte / 602 ch. St. Sixte
F-19-11- 026	237 ch.Burns	Arbre en Feu sur Fils électrique

6.3 Dépôt du suivi budgétaire (activités de fonctionnement)

6.4 Différents comités des élus

Rencontre budgétaire pour tous les comités

7. CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR 2020

2019-12-134

ATTENDU QUE l'article 148 du code municipal prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

IL EST PROPOSÉ par Renée Giroux, **APPUYÉ** par Guy Roussel, **ET résolu QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2020. Ces séances se tiendront les lundis et débuteront à 19h30 :

- 6 janvier
- 3 février
- 2 mars
- 6 avril
- 4 mai
- 1er juin
- 6 juillet
- 3 août
- 7 septembre
- 5 octobre
- 2 novembre
- 7 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité

Adoptée à l'unanimité

8. CHOIX DU SOUS-TRAITANT POUR L'ABAT-POUSSIÈRE

2019-12-135

ATTENDU QU'UN contrat dont la valeur est inférieure à 25 000\$ peut être conclu de gré à gré;

ATTENDU QUE l'entreprise Multi-Routes offre un excellent service à des prix compétitifs et qu'ils ont un centre de distribution dans la région;

IL EST PROPOSÉ par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Ian de Cotret-Brazeau, **ET** résolu **QUE** ce conseil ce conseil autorise la Directrice générale à procéder par contrat de gré à gré pour la fourniture de l'abat-poussière au taux de 0.29\$ par litre incluant transport et épandage pour un total de 65 000 litres.

Adoptée à l'unanimité

9. FACTURES REÇUES

2019-12-136

ATTENDU la réception des factures de plus de 3 500\$ suivantes;

- Transport Michel Deschamps 4 973.04 \$
(Ponceau Rivière-Blanche)
- RN Civil 16 498.91 \$
(Enrochement talus – ponceaux Somers)

ATTENDU QUE les crédits sont disponibles;

IL EST PROPOSÉ par, **APPUYÉ** par, **ET** résolu **QUE** ce conseil autorise le paiement des factures énumérées ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité

10. TECQ 2019-2023 (PROGRAMMATION DE TRAVAUX VERSION NO. 1)

2019-12-137

ATTENDU QUE la municipalité de Mayo a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

IL EST PROPOSÉ par Erin Kane, **APPUYÉ** par Guy Roussel, **ET** résolu **QUE** :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no. 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la

contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no. 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques

Adoptée à l'unanimité

11. NOMINATION DU CAPITAINE ET D'UN LIEUTENANT

2019-12-138

ATTENDU la démission de M. Gilles Durocher, du poste de capitaine du service de sécurité incendie de la municipalité de Mayo et Mulgrave-Et-Derry, par lettre datée du 4 juillet 2019;

ATTENDU QUE M. Éric Somers, pompier à temps partiel possède les qualifications nécessaires pour remplacer M. Gilles Durocher comme capitaine;

ATTENDU QUE M. Daniel Marangère, pompier à temps partiel possède les qualifications nécessaires pour le poste de lieutenant;

IL EST PROPOSÉ par Renée, **APPUYÉ** par Ian de Cotret-Brazeau, **ET** résolu **QUE** ce conseil accepte les nominations de M. Éric Somers comme capitaine et M. Daniel Marangère au poste de lieutenant en date du 1^{er} décembre 2019.

Adoptée à l'unanimité

12. CHANGEMENT DE NOM DU TITULAIRE DE LA CARTE DE CRÉDIT VISA DESJARDINS

2019-12-139

ATTENDU QUE la carte de crédit pour la municipalité de Mayo est au nom de Martin Cousineau;

ATTENDU QUE monsieur Cousineau a remis sa démission en septembre à titre de directeur général;

ATTENDU QUE madame Mylène Groulx remplace monsieur Cousineau occupant le poste de directrice générale;

ATTENDU QUE la carte de crédit portant le numéro 4530-9207-8233-1045 au nom de Martin Cousineau soit remplacée au nom de Mylène Groulx et que la limite autorisée demeure à 3 000\$;

IL EST PROPOSÉ par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Renée Giroux, **ET** résolu **QUE** ce conseil demande à Desjardins de remplacer le nom de Martin Cousineau par celui de Mylène Groulx sur la carte de crédit no. 4530-9207-8233-1045 tout en gardant la limite de crédit à 3000\$.

Adoptée à l'unanimité

13. ADHÉSION À L'ASSURANCE GREAT-WEST

2019-12-140

ATTENDU QUE suite à l'embauche de madame Mylène Groulx au poste de directrice générale le 1^{er} novembre 2019, il a été entendu que la municipalité de Mayo serait d'accord pour défrayer la moitié des frais pour l'assurance collective de cette dernière, tel que stipulé dans le contrat de travail ;

ATTENDU QUE la prime mensuelle est établie à 350.49\$, soit 175.25\$ pour chaque partie;

IL EST PROPOSÉ par Erin Kane, **APPUYÉ** par Ian de Cotret-Brazeau, **ET résolu QUE** le Conseil de la Municipalité de Mayo confirme, par le biais de la présente résolution, l'adhésion au régime d'assurance collective de la compagnie Great-West Police no. 172985-31508269.

Adoptée à l'unanimité

14. CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LA PROMOTION TOURISTIQUE DU TERRITOIRE – PETITE NATION

2019-12-141

ATTENDU QUE la municipalité de Mayo accepte de verser une contribution volontaire, tel que demandé dans sa lettre du 28 octobre 2019 du comité organisateur touristique de la MRC Papineau de 0,50\$ par habitant de la municipalité;

ATTENDU QUE la contribution sera donc de 316\$ (632 x 0.50\$)

IL EST PROPOSÉ par Renée Giroux, **APPUYÉ** par Pierre Robineau, **ET résolu QUE** ce conseil accepte de verser 316\$ pour la promotion touristique du territoire afin d'optimiser la nouvelle image soit « Petite Nation ». Le Conseil déplore cependant que la nouvelle image retenue pour la promotion touristique du territoire ("Petite Nation") ne soit pas représentative de l'ensemble des municipalités de la MRC, spécialement celles qui comme Mayo sont géographiquement plus près de la Lièvre que de la Petite Nation et ne se reconnaissent pas dans cette nouvelle image.

Adoptée à l'unanimité

15. APPUI FINANCIÈRE – RÉSIDENCE LE MONARQUE

2019-12-142

ATTENDU QUE la Résidence Le monarque en soins palliatifs tient une campagne de financement pour la construction d'un immeuble mieux adapté à sa mission humanitaire;

ATTENDU QUE la résidence Le Monarque est la seule sur le territoire pour accompagner les gens en fin de vie et offrir un soutien à leur famille dans un cadre familial;

ATTENDU QUE la demande d'appui est de 5\$ par habitant pour une durée de 5 ans;

IL EST PROPOSÉ par Alain Dupuis, **APPUYÉ** par Ian de Cotret-Brazeau, **ET résolu QUE** ce conseil accepte de verser 5\$ par habitant pour 5 ans à La Résidence Le Monarque

Adoptée à l'unanimité

16. DEMANDE DE CRÉATION D'UN NOUVEAU FONDS POUR FINANCER LA RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

2019-12-143

ATTENDU QUE de nombreuses routes en milieux ruraux sont en piètre état;

ATTENDU QUE des municipalités en milieux ruraux ne peuvent assumer adéquatement les frais de réfection et de maintien de ces routes;

ATTENDU QUE le programme de voirie locale actuellement en vigueur ne permet pas aux municipalités rurales d'y participer en raison, notamment, de la compétition avec les besoins de plusieurs grandes villes;

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-François et cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampten, Scotstown, Lingwick et Weedon) ont signé une entente confiant à la MRC la réfection et l'entretien de cette route;

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-François et ces cinq municipalités initient un mouvement afin de demander au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au ministre des Transports la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement tout en considérant les éléments suivants :

- a) La capacité de payer des municipalités
- b) L'accès difficile aux programmes existants
- c) Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables
- d) La pérennité des infrastructures

IL EST PROPOSÉ par Guy Roussel, **APPUYÉ** par Erin Kane, **ET résolu QUE :**

la municipalité de Mayo appuie la résolution de la MRC du Haut-Saint-François et des cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampten, Scotstown, Lingwick et Weedon) **QUE :**

- La municipalité de Mayo participe activement à la demande pour la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement pour financer la réfection et le maintien de routes en milieux ruraux et en piètre état, tout en considérant les éléments ci-haut énumérés
- Cette demande soit adressée au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et au ministre du Transport avec copie au député afin de susciter l'engagement de ces instances et rassembler les budgets nécessaires;
- La directrice générale soit autorisée à signer les documents requis à cette fin.

Adoptée à l'unanimité

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2019-12-144

L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ** par Ian de Cotret-Brazeau, **APPUYÉ** par Pierre Robineau **QUE** la séance soit levée.

20 h 03

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE MAYO

Je soussignée, Mylène Groulx directrice générale, atteste qu'il y a des fonds disponibles pour lesquelles les dépenses ont été projetées et dépensées.

Par
Mylène Groulx, directrice générale

Je, Robert Bertrand maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature pour toutes les résolutions qu'il contient afin de rencontrer les exigences de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Par
Robert Bertrand, maire